

Image not found or type unknown



Questions/Réponses : la responsabilité des dirigeants d'association

Fiche pratique publié le 01/10/2014, vu 487 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Voici les questions les plus souvent posées par les associations à propos de la responsabilité de leurs dirigeants.

Un nouveau dirigeant peut-il être responsable d'une irrégularité comptable commise par un ancien dirigeant ?

Le président (ou un autre dirigeant) peut-il déléguer ses pouvoirs ?

Une personne qui n'en a pas les pouvoirs peut-elle tout de même accomplir un acte au nom de l'association ?

Le quitus donné au conseil d'administration ou au bureau empêche-t-il d'engager la responsabilité d'un de ses membres ?

[Voir les réponses aux questions](#)